

Date de la Convocation
19 septembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2022-26 SEANCE DU 23 septembre 2022**

Date de l’Affichage
19 septembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Représentés : 3
Absents : 3

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, Maire,
M Jean-Paul ANGLADE Adjoint au Maire,
M. Daniel MATHE, M. Pierre de MONTALEMBERT, Mme Oriane PODEVIN,
Mme Pascale BACQUET, Mme Florence DECHELLE, Mme Marie CORNET-
VERNET Conseillers Municipaux.

Objet de la délibération
**Délibération sur décision
modificative n° 3
augmentation de la dépense
en charges de personnel**

ABSENTS REPRESENTES

M Grégory THIBAUD représenté par M Jean-Paul ANGLADE
M Philippe BARRAULT représenté par Mme Oriane PODEVIN
Mme Fabienne COLIN-FAURE représenté par M Thierry SEGURA

ABSENTS NON REPRESENTES

SECRETAIRE DE SEANCE : M Jean-Paul ANGLADE

Le Maire,

VU le budget primitif 2022 de la commune de Boissettes,

VU le besoin d’augmenter les lignes budgétaires de charge de personnel en chapitre 012, de 3 000,- € en dépense afin d’absorber l’augmentation du point d’indice des fonctionnaires et des élus de 3,5%

DECIDE, à l’unanimité, d’effectuer les décisions modificatives suivantes :

-Section fonctionnement :

Chapitre 012– (dépense)-comptes 64 +3 000,-€

Chapitre 011– compte 6288 dépenses diverses (dépense) - 3 000,- €

Fait à BOISSETTES le 23 septembre 2022

Secrétaire de séance



Le Maire,

Thierry SEGURA

